

1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial: Weldtite Colle de caoutchouc / Rubber Solution
 No du produit. 02001 (5g), 02002/02022 (15g) & any other Weldtite branded 5g or 15g tubes

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif. / Adhesive.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Weldtite Products Ltd
 Unit 9, Harrier Road, Humber Bridge Industrial Estate
 Barton upon Humber
 North Lincolnshire DN18 5RP UK
 T: +44 (0)1652 660000, F: +44 (0)1652 660066
 E : sales@weldtite.co.uk, W : www.weldtite.co.uk

1.4. Responsable

Numéro d'appel d'urgence: **44 (0)1652660000 (Avalable 08.30 to 17.00)

2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et	Flam. Liq. 2 - H225
Chimiques	Skin Irrit. 2 - H315;STOT Single 3 - H336
Pour l'homme	
Pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400;Aquatic Chronic 1 - H410

Classification (1999/45/CEE) Xi;R38. F;R11. N;R50/53. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Santé humaine Le liquide peut être irritant pour la peau.

Environnement Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Physicochimique Le produit est très inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger

Mentions De Danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Contient HEPTANE

Conseils De Prudence Supplémentaires

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+378	En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger



Phrases-R	R 11: R 38: R 50/53: R 67:	Facilement inflammable Facilement inflammable. Irritant pour la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.	Irritant	Dangereux pour l'environnement
Phrases-S	S 2: S 9: S 16: S 24: S 29/35: S 46: S 61:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales, la fiche de données et de sécurité.		

2.3. Autres dangers

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

HEPTANE		60-100%
CAS-No.: 142-82-5	EC No.: 205-563-8	Numéro D'enregistrement: 01-2119475515-33
Classification (EC 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.
Commentaires Sur La Composition.
Le produit contient des solvants organiques.

4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Enlever la personne touchée de la source de contamination.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Le produit est inflammable. Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion Dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Faire attention au danger d'explosion.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles S'assurer qu'une protection respiratoire appropriée est portée pendant l'enlèvement des déversements dans des zones confinées. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins.

Pour les non-secouristes Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

Pour les secouristes Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

PROTECTION INDIVIDUELLE. Éviter le contact avec la peau ou l'inhalation de la matière déversée, la poussière ou la vapeur. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. VENTILER/ÉVAPORER. Bien ventiler, fermer l'alimentation en gaz ou en liquide si possible. Éloigner les sources d'inflammation. Empêcher le produit d'envahir les espaces confinés comme les égouts (risque d'explosion). Les égouts conçus pour éviter la formation de concentrations de vapeurs explosives peuvent être utilisés. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière noncombustible.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs	VLE - 15 Min	Obs.
HEPTANE	WEL	500		

WEL = Workplace Exposure Limit.

HEPTANE (CAS: 142-82-5)

DDSE				
Consommateur	Oral	Long terme	Effets systémiques	148 mg/kg/jour
Consommateur	Dermique	Long terme	Effets systémiques	149 mg/kg/jour
Industrie	Dermique	Long terme	Effets systémiques	300 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	447 mg/m3
Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	2085 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

**Contrôles techniques Appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Maintenir efficace ventilation / extraction avec un matériel ignifugé si nécessaire.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 6 heures. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément.

Autre protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Protection respiratoire Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

Risques thermiques Un contact avec le produit chaud peut provoquer des brûlures thermiques graves.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Les émissions provenant d'équipement d'aération ou d'exploitation doivent être contrôlés afin de vérifier leur conformité aux exigences de la législation relative à la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de vapeurs, des filtres ou des modifications techniques apportées à l'équipement d'exploitation seront nécessaires pour ramener les émissions à des niveaux acceptables.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide visqueux.
Couleur	Clair (ou pâle).
Odeur	Pétrole.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	98°C @ 760 mm Hg
Densité relative	0.722
Point d'éclair	-4 CF (Creuset fermé).
Limite D'Inflammabilité – Inférieure (%)	1.1
Limite D'Inflammabilité – Supérieure (%)	6.7
Densité apparente	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible. Insoluble dans l'eau.
Viscosité	400 - 600 cP @ 20°C
Propriétés explosives	Indéterminé.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Oui
Propriétés comburantes	Non disponible.

Commentaires Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en œuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum 660 g/l de COV.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Product Reference: 14127 (CLP-FR)

Date: 04.08.15

Issue: 8.0

Page 4 of 7

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (REACH regulation (EC) no.1907/2006 / 453/2010)

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable. Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL₅₀ orale) Indéterminé.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Indéterminé.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Indéterminé.

Inhalation

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

INGESTION. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Voie d'exposition

Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

HEPTANE (CAS: 142-82-5)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)	2500 mg/kg Rat
Toxicité aiguë (DL50 dermique)	2500 mg/kg Lapin
Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)	56.0 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures
ETA inhalation	56.0 mg/l (vapeurs)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

	HEPTANE (CAS: 142-82-5)
Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques.
toxicité aquatique aiguë	
C(E)L ₅₀	0.1 < L(E)C50 ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poissons	CL ₅₀ , 96 hours: 1-10 mg/l, Poissons
toxicité aquatique chronique	
Facteur M (chronique)	1

12.2. Persistance et dégradabilité**Dégradabilité**

Le produit devrait être lentement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des solvants organiques qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
PBT et vPvB

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (REACH regulation (EC) no.1907/2006 / 453/2010)

Informations écologiques sur les composants

HEPTANE

Résultats des évaluations
PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Inconnu.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Information générale**

Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-enflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

Méthodes de traitement des Déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN)	1133
No. UN (IMDG)	1133
No. UN (ICAO)	1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport ADHESIVES (HEPTANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	3
Classe ADR/RID/ADN	F1
No. D'Étiquette ADR	3
Classe IMDG	3
Classe/Division ICAO	3
Étiquettes De Transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	II
Groupe d'emballage IMDG	II
Groupe d'emballage ICAO	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS	F-E, S-D
Catégorie de transport ADR	2
Code Hazchem	•3YE
No. De Danger (ADR)	33
Code restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations nationales	The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended). Rivers (Prevention of Pollution) Act 1961. Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).
Législation UE	Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16 AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (REACH regulation (EC) no.1907/2006 / 453/2010)

ADR : European Agreement concerning the International Transport of Dangerous Goods by Road RID : Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association ICAO : International Civil Aviation Organization GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS : Chemical Abstracts Service DNEL ; Derived No Effect Level (REACH) PNEC : Predicted No Effect Concentration (REACH) LC50 : Lethal Concentration 50 percent LD50 : Lethal Dose 50 percent

Références Littéraires

Dangerous Properties of Industrial Materials Report, N.Sax et.al.

Commentaires De Mise À Jour

Phrases - R (Texte Intégral)

R11	Facilement inflammable
R38	Irritant pour la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour L'environnement aquatique.

Mentions De Danger Complètes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.